



Communiqué de presse

Cures thermales : attention aux fausses économies

Paris, le 15 juillet 2025 — Alors que certaines recommandations envisagent une baisse du remboursement des cures thermales ou un transfert de leur financement, le Conseil National des Établissements Thermaux (CNETH) alerte : ces pistes relèvent de fausses bonnes idées. Le CNETH dénonce des orientations idéologiques, déconnectées des réalités médicales, scientifiques et économiques, qui fragiliseraient une offre de soins prescrite, encadrée, et essentielle pour près de 500 000 patients, majoritairement atteints de pathologies chroniques.

A l'approche du débat sur le projet de loi de financements de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2026, les cures thermales sont, une fois encore, injustement ciblées. Plusieurs recommandations évoquent une réduction ou un transfert vers d'autres financeurs.

Le Conseil National des Etablissements Thermaux (CNETH) alerte : ces mesures sont des fausses économies et seraient contre-productives, tant d'un point de vue sanitaire que budgétaire.

Les prises de position reposent, en effet, sur des raisonnements infondés, qui méconnaissent la réalité médicale, scientifique et économique des cures thermales.

Les cures thermales ne sont ni un privilège, ni un luxe. Ce sont des soins prescrits par un médecin, encadrés par des professionnels de santé, et qui répondent chaque année aux besoins de près de 500.000 patients, majoritairement atteints de pathologies chroniques, généralement douloureuses et invalidantes.

Une médecine prescrite dont le service médical rendu est démontré

La médecine thermique a fait la preuve de son efficacité. Depuis plus de vingt ans, plus de 60 études cliniques ont été menées selon les standards les plus exigeants de la recherche médicale. Résultat : un Service Médical Rendu démontré pour les maladies traitées en cure thermique.

- La médecine thermique a prouvé son efficacité dans le traitement de nombreuses pathologies chroniques fréquentes comme l'arthrose, le trouble anxieux généralisé, l'insuffisance veineuse ou la fibromyalgie, mais aussi dans le cadre des troubles neurologiques, des maladies inflammatoires digestives, des affections gynécologiques, cardio-artérielles ou dermatologiques, des maladies métaboliques (surpoids/obésité) ...
- Ses effets durables sont tangibles : réduction des troubles et de la douleur, amélioration des capacités et de la mobilité, diminution de la consommation de médicaments, et meilleure qualité de vie.
- Pour des publics souvent fragiles ou fragilisés, âgés, polypathologiques, en affection longue durée, la cure représente souvent la seule alternative efficace, qui plus est dénuée d'effets secondaires.

Une fausse économie, un vrai risque

On parle aujourd'hui de réduire les dépenses de santé. Mais à quel prix, et surtout, pour quelle économie réelle ? Les cures thermales ne représentent que 0,1 % du budget de la santé, soit à peine 1,40€ pour 1 000€ dépensés. Ce remboursement est, de surcroît, partiel avec une charge importante laissée aux

patients entre 800€ et 1000€, montrant ainsi la nécessité pour ces patients de recourir au traitement thermal.

Mais surtout, les cures permettent de réelles économies de santé publique qui pourraient être amplifiées. Il a été démontré¹ qu'un programme de sevrage des benzodiazépines et un programme d'éducation thérapeutique pour le syndrome métabolique, menés lors d'une cure thermale, génèrent des économies pour l'Assurance maladie, en réduisant la consommation médicamenteuse et le recours à d'autres soins, par ailleurs moins efficace que la cure thermale.

Supprimer ou réduire la prise en charge reviendrait à alourdir la facture demain — hospitalisations, traitements, dépendance. Un choix court-termiste, au détriment de la santé publique.

Et au-delà, qu'on ne s'y trompe pas : restreindre le remboursement des cures thermales, c'est s'attaquer à l'accès aux soins de nos concitoyens. Ces restrictions budgétaires conduiraient des dizaines de milliers de patients à renoncer à une thérapie prescrite et efficace.

Le CNETh appelle à un sursaut de responsabilité

Face aux idées reçues, le CNETh appelle des décisions éclairées.

Dans un monde médical en quête de solutions durables, la médecine thermale offre une réponse économique, humaine, préventive et scientifiquement fondée. Elle doit être considérée à la hauteur de ce qu'elle représente : un atout pour la santé publique et non une variable d'ajustement budgétaire. Si la situation budgétaire impose des choix, ceux-ci ne doivent pas sacrifier ce levier de santé publique sur la base d'analyses partielles ou erronées.

Créé en 2002, le CNETh (Conseil National des Établissements Thermaux) regroupe la totalité des établissements thermaux français. Sa vocation est de travailler, en concertation avec les pouvoirs publics, à l'amélioration et à une meilleure reconnaissance de la médecine thermale.

Contact presse

Cabinet Pergamon

Juliette Desjardins - +33 (0)6 42 71 17 08 | juliette@pergamon.fr

¹ ROQUES, C. F. et BOUVIER, C. E. Service médical rendu & service médico-économique rendu de la cure thermale dans de nouvelles indications. Press Therm Climat, 2013, vol. 150, p. 75-82.